

COMPTE RENDU
COMITE TECHNIQUE LOCAL
21/11/2017

AMENAGEMENT DES STRUCTURES AU RESEAU

1° LES FUSIONS DE TRESORERIES

Plusieurs postes sont fermés pour être rapprochés d'autres trésoreries dans des communes voisines, c'est le cas de :

- Labastide Saint Pierre dont le Secteur Public Local (SPL) est éclaté entre Montech et la Trésorerie Municipale.

Quant au recouvrement de l'impôt, il est rapatrié sur le SIP de Montauban.

- Grisolles fusionne avec Verdun
- Monclar de Quercy fusionne avec Nègrepelisse
- Montaigu de Quercy fusionne avec Lauzerte

Pour chaque trésorerie fermée, il est envisagé des permanences à raison de 2 demies journées par semaine (dont 1 sur rendez-vous) en période de compagne et d'avis et 1/2 journée par semaine le reste du temps.

Un point d'étape devrait être fait tous les 6 mois sur la fréquentation de ces permanences pour juger de la nécessité de les maintenir ou non.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES déplore que la baisse des effectifs à laquelle notre organisation s'est toujours opposés entraîne aujourd'hui la fermeture des postes.

2° LA FUSION DU SPF DE MOISSAC AVEC LE SPF DE MONTAUBAN

La fusion serait effective au 01/03/2018 mais les bases informatiques ne seront pas fusionnées dans l'immédiat.

Les agents concernés par les différents projets ont été reçus individuellement par la Direction pour l'examen au regard de la Prime de Restructuration de Services.

LES TRAVAUX DE LA DDFIP

Ils doivent débuter entre le 15 et le 19/01/2018 pour une durée de 4 mois et la fin d'installation pour fin mai début juin.

LES PONTS NATURELS

Trois ponts ont été adoptés pour 2018 :

- le vendredi 11 mai 2018 (autorisation exceptionnelle)
- le lundi 24 décembre 2018
- le lundi 31 décembre 2018

LE TABLEAU DE BORD DE VEILLE SOCIALE (TBVS)

6 indicateurs sont imposés : Taux de couverture des effectifs, Nombre de congés maladie de moins de 5 jours, Nombre de jours de congés ou ARTT mis en CET, Nombre d'écrêtements des horaires variables , Volume horaire écrêté, Taux de rotation des agents.

4 indicateurs complémentaires sont laissés à l'appréciation du CTL. Après discussion, les 4 indicateurs retenus sont :

- Nombre d'arrêts ou de jours pour Congés Ordinaire de Maladie
- Nombre d'accidents de Service
- Nombre de demandes de mutations déposées et non satisfaites
- Taux de refus de participation à l'entretien professionnel

QUESTIONS DIVERSES

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES a demandé l'application des modalités de validation du temps de formation conformément au CTL du 01/12/2014.

A savoir, les absences pour formation hors département ne durant qu'une demi-journée doivent être validées à hauteur d'une journée complète.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES a également demandé à ce que cette application soit la même pour tous les agents du département et qu'une régularisation soit faite si nécessaire pour les agents qui auraient été défavorisés.